Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur

www.ages-info.org

Présidente : Dominique Herbet (Université de Lille)
Vice-Présidents : Günter Schmale (Université Lyon 3) et Jürgen Ritte (Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3)
Secrétaires générales : Olivier Baisez (Université Paris 8) et Bénédicte Terrisse (Université de Nantes)
Trésorier : Pierre-Yves Modicom (Université Bordeaux Montaigne)

26 membres présents
Établissements, institutions et associations représentés :
Université de Haute-Alsace (Mulhouse), Université de Strasbourg, ENS de Lyon, Université François-Rabelais (Tours), Université de Bourgogne (Dijon), Université Paris-Sorbonne, Université Bordeaux-Montaigne, Université Aix-Marseille, Université Paris 3-Sorbonne nouvelle, Université Paris Nanterre, ADEAF, UPEC-Créteil, Université Paris 8, Université Paris Diderot, Université Toulouse Jean-Jaurès, Université Nice Sophia Antipolis, Université de Picardie, Université de Franche-Comté, Université Lyon 3, Université de Lille, Université de Lorraine, Ministère de l'éducation nationale.

La séance est ouverte le 6 octobre 2018 à 9h

I. journée d'automne de l'AGES

1) Point d'information sur les concours (Capes, Agrégation, Agrégation interne) par les présidents des jurys

Agrégation interne. Jonas Erin, Président du jury

Le nombre d'inscriptions au concours de l'agrégation interne baisse alors que les inscriptions au CAERPA (privé) augmentent légèrement. Ceci est à mettre en lien avec la courbe du vivier. Il n'y a que 6800 enseignants et enseignantes dans le secondaire actuellement, contre plus de 10 000 en 2005. Les bons résultats de la session 2018 montrent que la préparation et le niveau s'améliorent. L'allemand est l'une des disciplines avec le plus fort taux de titulaires au statut d'agrégé (autour de 6 %). Cependant de plus en plus de collègues en allemand renoncent à se présenter au concours malgré leur inscription. Le ratio admissibilité/présence augmente de ce fait et en raison de l'augmentation du nombre de postes. Il tourne autour de 30 %. Les chances d'obtenir le concours une fois que l'on est à l'oral avoisinent les 50 %. Si l'état des connaissances et la maîtrise des exercices s'améliorent, certaines prestations montrent une incapacité à expliquer des faits de langue. Articuler sa pratique pédagogique e la situation du concours demeure difficile.

J. Erin revient ensuite sur la notion de « médiation » dont il fait l'un des socles de la fonction d'enseignant d'allemand. Celui-ci peut par exemple aider ses collègues d'autres disciplines à prendre en compte la dimension linguistique des apprentissages, la manière dont les langues

s'articulent. Il rappelle aussi les compétences sociales et démocratiques qui sont au cœur de l'enseignement de langue, en raison de ce qu'il appelle le rôle « d'inclusion des langues ». Il évoque la volonté de développer les « compétences de citoyenneté démocratique » des élèves par le biais de l'enseignement des langues.

CAPES externe. Fabienne Paulin-Moulard, Présidente du jury

Les résultats de la session 2018 furent meilleurs que ceux de l'année précédente, avec 30 personnes admises en plus et un ratio admis/admissible autour de 64%. Le besoin d'enseignantes et d'enseignants d'allemand continue d'être fort.

Depuis l'année dernière les consignes pour l'analyse des soulignements et la composition ont fait l'objet d'une explicitation. Ainsi, dans la deuxième question portant sur un document spécifique de la composition, il s'agit de se demander ce qui dans le document va « achopper » chez les élèves, ne pourra faire l'objet d'une compréhension immédiate sans un dispositif d'accompagnement idoine. Dans la traduction, les soulignements continuent de représenter 40 % de la note. F. Paulin-Moulard propose de nous mettre à disposition tous les sujets donnés (y compris vidéos) cette année à l'oral via une dropbox. Il faudra contacter D. Herbet, présidente de l'AGES, pour y avoir accès.

En ce qui concerne la session 2019, les documents de la composition sont précisés. Il s'agit toujours d'un ensemble de trois documents, comprenant, un document littéraire, un « Sachtext » et un document iconographique. Cependant, quelle que soit la thématique ou la notion, le texte littéraire sera nécessairement extrait de l'une des trois œuvres au programme (le recueil ou le roman d'Özdamar et le recueil de poésie de Heine). La notion du dossier continuera d'être indiquée à l'écrit. Il s'agit ici encore de faciliter l'entrée dans le dossier. Un écueil possible est celui d'une mauvaise articulation entre le document particulier que l'on suppose connu et la dynamique globale du dossier qui doit rester centrale : l'enjeu est toujours de travailler ensemble les documents dans la perspective d'une problématique commune et à travers un thème fédérant les trois documents du dossier. Lors de l'échange avec l'assemblée, F. Paulin-Moulard rappelle que le jury est conscient de l'évolution des profils. Les personnes qui se présentent au concours sont de plus en plus en reconversion et viennent d'horizons très variés. Afin de s'adapter à cette diversité de parcours, le jury a beaucoup travaillé le questionnement, en choisissant un mode d'échange de type conversationnel à l'oral pour évaluer les compétences et le potentiel de chaque candidate et candidat. Le choix de segments plus grammaticaux va aussi dans ce sens, selon F. Paulin-Moulard. Un débat s'amorce sur la pertinence de l'épreuve de segments soulignés dans les textes de traduction, visiblement très difficile et jugée peu « formatrice » par certains préparateurs et préparatrices. En effet, elle suppose à la fois des connaissances de grammaire française et allemande, et une approche contrastive de la langue pour des personnes qui, souvent, n'ont pas fait de grammaire depuis l'enfance. Dans le même temps, le nombre des faits grammaticaux susceptibles d'être concernés par les soulignements est réduit et pas nécessairement représentatif de la grammaire allemande qui serait utile pour exercer son métier.

Agrégation externe. Elisabeth Rothmund, nouvelle présidente du jury à partir de la session 2019

E. Rothmund nous fait part du bilan préparé par Laurent Gautier, président du jury de la session 2018, absent. Une fois encore, la totalité des postes n'a pu être pourvue « pour ne pas mettre en jeu la crédibilité du concours ». Le nombre d'inscription est encore en baisse

(411 inscrits en 2018, contre 445 l'année précédente, 189 personnes présentes aux trois épreuves, seulement 177 à classer pour 65 postes, une fois ôtées les copies ayant obtenu un zéro éliminatoire). La barre d'admissibilité est à 3,73 /20. Pour mémoire, la dernière personne admissible en 2017 avait 3,67 de moyenne. La moyenne de la dernière admission est 6,01. Le ratio admissible / admis est de 50%. Devant le nombre de zéros éliminatoires, notamment en thème et version, il est demandé aux préparatrices et préparateurs de jouer un rôle de conseils auprès de candidates et candidats venant d'autres horizons que les études germaniques, pour leur indiquer quels points ils doivent travailler en priorité. L'épreuve la moins réussie est celle de la version + grammaire à l'oral où la moyenne est de 4,88. La moyenne générale de la première personne admise de la session 2018 tourne autour de 13/20. À noter également une inégale répartition des options : 57 candidatures en civilisation, contre 17 en littérature et 40 en linguistique. Les agrégatives et agrégatifs commencent trop tard à préparer cette option. Le fonctionnement de la loge de préparation et les documents mis à disposition lors de la préparation de l'oral semblent insuffisamment connus : pour l'explication de texte, chaque personne préparant l'épreuve dispose de l'œuvre, ou à défaut, de la photocopie du texte à commenter. Aucun document n'est mis à disposition pour le thème et la version. Pour la leçon, il est possible de consulter les œuvres au programme, ainsi qu'un choix de littérature secondaire et d'usuels. Devant le constat répété d'année en année de la mauvaise préparation aux options, un débat s'ouvre sur la nécessité de conserver des options à l'agrégation externe. L'échec des préparations témoigne en partie de la difficulté qu'ont les centres préparateurs à maintenir ce choix de cours supplémentaires avec une dotation horaire suffisante, ce qui, de fait, accentue l'inégalité des préparations sur le territoire pour un concours national. Cependant, d'autres universités ont appuyé leur master recherche sur les options d'agrégation.

2/ Point d'information sur la situation de l'allemand dans le secondaire (Thérèse Clerc, présidente de l'ADEAF)

Le nombre d'élèves apprenant l'allemand augmente chaque année d'environ 10 000, même si nous ne revenons pas aux chiffres de 2015, c'est-à-dire d'avant le réforme. En 2015, environ 100 000 élèves apprenaient l'allemand, en 2016 75 000, en 2017, environ 85 000. Lorsque les bilangues sont reconstituées, la répartition des 6h est rarement égale. 4h sont souvent attribuées à l'anglais contre 2h en allemand. A partir de la 5^{e}, la deuxième langue ne dispose que de 2,5h par semaine, donc le niveau des élèves est moins bon. En ce qui concerne la réforme du lycée, l'enseignement de langue comme matière de spécialité prévoit 4h en 1ère et 6h en terminale, avec une évaluation terminale. Dans le tronc commun, en revanche, la réforme prévoit 2h par langue (et deux langues, sans distinction de LV1 ou LV2). L'ADEAF essaie de permettre que l'enseignement de langue en matière de spécialité puisse se répartir sur deux langues, et non une seule. Un autre chantier actuel de l'ADEAF est la participation à la réécriture du traité de l'Elysée avec la Vereinigung der Französischlehrerinnen und -lehrer, avec des demandes et pistes très concrètes. Ces propositions seront mises en ligne sur le site de l'AGES. Enfin, l'actualité est le congrès de l'ADEAF à Angers, les 20-23 octobre 2018, pour fêter les 40 ans de l'association.

3/ Compte rendu de la journée des directrices et directeurs de départements, 5 octobre 2018, DAAD, Paris

Cette rencontre avec le DAAD a été conçue comme un espace de partages d'informations et d'échange autour de questions actuelles auxquelles la germanistique française est actuellement confrontée. Après les mots de bienvenue de C. Thimme, directeur du DAAD France, et de D. Herbet, présidente de l'AGES, Katrin Link, coordinatrice des lecteurs du DAAD en France, anciennement en poste en tant que lectrice du DAAD à Rouen, prend la parole. Elle rappelle brièvement les différents éléments constitutifs de sa mission, tels que la création de nouveaux lectorats, la mise en adéquation des personnes recrutées par le DAAD avec les profils des universités, avant d'en venir aux points problématiques qui pourraient faire l'objet de discussion : le manque de reconnaissance, parfois, de la qualification spécifique des lectrices et lecteurs du DAAD, qui conduit certaines universités à leur attribuer uniquement des cours d'expression orale, TP, sans contenu particulier, ce qui entraîne une augmentation de leur service, qui d'après l'accord avec le DAAD devrait être limité à 200h. Un échange s'ensuit avec l'assemblée, autour du décret « lecteurs » de 1987, toujours en application, qui prévoit 300 h TP et auquel plusieurs universités françaises entendent soumettre également les émissaires du DAAD. Les maîtresses et maîtres de langues, en revanche, ont un service de 192h TD. Il est proposé que le DAAD et l'AGES centralisent ces remarques en vue d'une action commune. Un autre problème lié au statut du lectorat du DAAD dans les universités françaises pourrait être la durée de ce type de contrat que certaines universités pourraient ramener à 1 an reconductible 1 an. Christian Thimme présente ensuite la question de l'internationalisation de la formation des enseignantes et enseignants en Allemagne et en France, projet dans lequel le DAAD s'investit actuellement, aux côtés de l'Université Franco-Allemande. Le programme d'internationalisation de la formation à l'enseignement en Allemagne est né de la prise de conscience de la nécessité de recruter des personnes sachant interagir en milieu interculturel et avec des minorités culturelles, alors qu'à la différence des autres cursus, il y a beaucoup moins de formations à l'enseignement intégrant une dimension internationale. Il s'agit ainsi de créer un programme prévoyant un moment de mobilité dans ces cursus de formation, ou bien dans la formation continue. Un appel à candidatures pour une bourse de stage à l'étranger destinée aux titulaires de l'enseignement va bientôt être diffusé.

Nathalie Schnitzler présente le colloque international "Germanistik: eine interkulturelle Wissenschaft ? » qui se tiendra à l'université d'Aix-Marseille du 29 novembre au 1er décembre 2018, organisé par Nicole Colin et Catherine Tiessier, en collaboration avec le DAAD, Duisland Instituut Amsterdam, Goethe Institut, Universität Duisburg-Essen, Universiteit van Amsterdam. L'inscription est gratuite, mais il faut se signaler auprès de anne-kathrin.minn@univ-amu.fr. Le programme sera mis en ligne sur le site de l'AGES.

Günter Schmale présente différentes actions de promotion de l'allemand. Le document sera lui aussi mis en ligne sur le site de l'AGES. Un échange a lieu avec la salle où différentes actions locales sont évoquées, comme la création d'une page facebook du département, l'envoi de lettres d'informations aux collègues dans le secondaire, les rencontres régulières avec ces personnes relais, puisées parfois dans le vivier présent ou ayant été présent dans les cours de préparation à l'agrégation interne.

Olivier Baisez prend ensuite la parole pour introduire la question de l'effet parcoursup (la nouvelle plateforme d'inscription en première année) sur les inscriptions en L1. Il note une nette augmentation du nombre d'inscriptions, dans les parcours LEA et études européennes (il n'y plus de LLCE) à Paris 8. Les effectifs ont augmenté aussi à Besançon et à Tours. D'autres départements déplorent un recul des inscriptions, comme en région parisienne, où c'est aussi le cas des lettres modernes. Pour d'autres universités, comme Angers, Nantes, Mulhouse, les effectifs de première année sont restés stables. La demande en LANSAD et en cursus débutant augmente nettement dans certaines universités comme à Paris 8, à Besançon ou à Strasbourg.

Les possibilités de créer des parcours débutants ou des années 0 sont évoquées. Il faudrait reconstruire quelque chose ou réinventer des cursus à partir de ces nouveaux profils.
Bénédicte Terrisse présente le décret licence dont le dernier arrêté est paru le 30 juillet 2018. Il prévoit notamment des modules de professionnalisation et l'instauration de passerelles pour faciliter les réorientations, le passage d'une partie des 1500 h de la licence en distanciel et encourage la création de « portails ». Elle présente le portail du 1er semestre de la L1 en allemand à Nantes, qui devient donc une première année mutualisée en grande partie LEA/LLCE, avec de l'anglais LV1 et un module de gestion obligatoires pour tous les LLCE, ce qui a entraîné de fait une perte disciplinaire pour l'allemand et un gonflement artificiel des effectifs dans les matières d'application LEA et en anglais. D'autres portails sont possibles, notamment entre les langues LLCE et les UFR de Lettres ou de sciences humaines, comme à Lyon. Les cursus intégrés franco-allemand, les bilingues anglais-allemand, les parcours sélectifs peuvent être hors portail. A Aix-Marseille, les mentions langue ont obtenu une dérogation pour ne pas entrer dans les portails. Le public étudiant réclame souvent davantage de cours disciplinaires. Il serait possible de s'appuyer sur leurs témoignages pour lutter contre l'inflation de modules annexes. Il serait aussi souhaitable de réfléchir à des modules transversaux intéressants, à une transdisciplinarité dans laquelle les études germaniques pourraient jouer un rôle. Olivier Baisez souligne que les cours transversaux sur le colonialisme et l'impérialisme, entre anglicistes, italianistes, lusitanistes et germanistes, dans le cadre de la licence études européennes de Paris 8, fonctionnent bien. Il faudrait penser à mettre à jour la page « Alles » de chaque département d'allemand après un changement de maquette.
Pierre-Yves Modicom présente des pistes de réflexions actuelles autour de la question de l'accès aux productions scientifiques. Son diaporama se trouve sur le site de l'AGES. Lors des discussions avec l'assemblée, un débat émerge autour de la possible disparition de la version papier d'une revue comme *Germanica* et les effets de l'accès libre sur de petites maisons d'édition classiques, garantes du pluralisme dans le paysage éditorial français, avec lesquelles nous travaillons et qui peuvent être mises en danger par cette politique. On souligne aussi la pauvreté des abonnements aux revues internationales de certaines universités françaises.

II.

Compte rendu de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'AGES du 6

L'assemblée générale débute à 11h15.

Membres présents (ayant émargé) : 20 (26 avec le bureau)
Membres représentés (procurations) : 18

Ordre du jour :

1. Prix Grappin et Prix de l'AGES
2. Congrès de l'AGES à La Réunion

« Fréquence des congrès de l'AGES et prochains congrès de l'AGES

Relevé des décisions ayant fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale extraordinaire :

- Le prix Grappin et le prix de l'AGES sont conservés tous les deux et le montant attribué à chacun sera le suivant :3000€ pour le prix Grappin et 1500 € pour le prix jeune chercheur de l'AGES : accepté à l'unanimité.
- L'annuaire papier de l'AGES continue d'être publié tous les deux ans (et non tous les trois ans) : 19 voix contre, 22 voix pour, 3 abstention.
- Le congrès de l'AGES 2019 est annulé et remplacé par une journée de printemps élargie : 40 voix pour , 4 personnes n'ont pas pris part au vote

1. Prix Grappin et Prix de l'AGES

L'AGES reprend le Prix Grappin et maintient le prix de l'AGES. Les dotations seront respectivement de 3000€ et de 1500€. L'assemblée générale adopte cette décision à l'unanimité. La nécessité d'ouvrir le Prix Grappin aux thèses en linguistique et en didactique est évoquée, pour faire correspondre le périmètre du prix à celui de l'AGES. Les décisions sur les modalités d'attribution du prix sont reportées à l'AG ordinaire 2019.

2. Fréquence de parution de l'annuaire

Il en résultera un surcoût de 1500€ puisque la participation financière de l'AGES au prix Grappin était déjà de 1500€. L'un des leviers permettant une compression des dépenses est le ralentissement de la fréquence de publication de l'annuaire de l'AGES, dont la parution est actuellement bisannuelle. Sa confection coûte autour de 3300€, soit 1650€ par an. Le passage à une parution tous les trois ans permettrait une économie de 500€ par an (1100€ au lieu de 1650). Plusieurs arguments sont émis en faveur du maintien bisannuel de l'annuaire papier (lien avec les collègues émérites, son rôle d'archive de l'AGES pour de futurs historiennes et historiens…). Il serait aussi possible de faire imprimer l'annuaire pour un moindre coût. D'autres collègues disent ne jamais se servir de l'annuaire papier. Il est procédé à un vote. 19 personnes se prononcent en faveur du passage à une publication trisanuelle de l'annuaire, 22 pour un maintien du rythme bisannuel, 3 abstentions. L'assemblée vote donc le maintien de la parution bisannuelle de l'annuaire.

Les autres leviers permettant de regagner les 1500€ de surcoût engendrés par la reprise du Prix Grappin seraient l'augmentation des recettes par l'augmentation du nombre d'adhésion, l'augmentation de la cotisation pour les titulaires, ou la création de membres bienfaiteurs.

3. Les prochains congrès de l'AGES

Informations importantes :

Le congrès de 2020 sera le congrès à l'étranger, organisé par le bureau de l'AGES avec l'université de Sarrebruck. En 2021, le congrès de l'AGES aura lieu à Clermont-Ferrand.

Il avait été question que le Congrès 2019 se tienne à Nice, mais sous le poids des tâches qui rendaient de moins en moins de collègues disponibles pour l'organisation, le département de Nice a dû se rendre à l'évidence qu'une telle proposition ne pourrait être réalisée dans des conditions satisfaisantes. En juillet 2018, le bureau a lancé un appel par mail auprès des directrices et directeurs de départements et des correspondantes et correspondants de l'AGES pour trouver une nouvelle équipe organisatrice du congrès 2019. L'équipe de Paris 8, qui s'était proposée cet été par l'intermédiaire de son directeur Olivier Baisez, doit aussi renoncer au projet, devant la multiplication des obstacles. Dominique Herbet, présidente de l'AGES et directrice de la Faculté LLCE de Lille, propose d'organiser le congrès 2019 à Lille, sans garantie de remboursement des frais de voyages ou de bouche, certains délais pour les demandes de subvention (UFA) étant dépassés. Les sujets proposés sont « Intersemiocity (« Intermodalité, intertextualité, intermédialité, interdiscursivité) » ou bien « Les nouvelles tendances de la recherche 2.0. en études germaniques. » Après quelques échanges, les membres de l'assemblée demandent au bureau de commencer par émettre un avis. Chacun des 6 membres s'exprime. Une position globalement en faveur du remplacement du congrès 2019 par une journée de printemps étoffée (avec AG et programme scientifique ou tables rondes) se dégage progressivement. Le congrès de l'AGES 2019 est annulé avec 40 voix pour et 4 NPPV.
Le congrès 2020 sera le congrès de l'AGES à l'étranger et il se tiendra à Sarrebruck. Le département d'allemand de La Réunion était pressenti pour organiser le congrès 2021. Cependant, devant l'absence de garanties quant à la faisabilité financière du projet au moment où l'AG extraordinaire se tient, il est noté que le congrès de l'AGES se tiendra à La Réunion dès qu'un plan financier solide aura pu être trouvé et qu'un créneau sera disponible. Oliver Schulz de l'université de Clermont-Ferrand présente la proposition du département d'allemand d'organiser le congrès en 2021.
Nathalie Schnitzer (Aix Marseille) propose de donner un nom de germaniste femme au prix jeune chercheur de l'AGES.

L'assemblée générale extraordinaire est levée à 13h15.

Pour le bureau, Bénédicte Terrisse, secrétaire générale de l'AGES